



Succession sans biens fonciers

Par **nathalie_old**, le **22/11/2007 à 13:44**

Bonjour, j'ai perdu ma maman l'année dernière. Mes parents étaient mariés sous le régime de la communauté. Ils ne possédaient aucun bien fonciers (juste un mobilhome acheté uniquement par ma maman). Je suis fille unique et mère célibataire d'un petit garçon. Mon père décide aujourd'hui de vendre tout ce qu'il y avait dans leur appartement pour aller vivre dans le mobilhome, en prétendant que je n'ai rien à redire ni à réclamer. En a t'il le droit? Ma maman a travaillé toute sa vie pour n'etre que 15 jours à la retraite avant de décéder et je sais qu'elle avait acheté pas mal de choses en pensant à moi et à son petit fils. Son mari peut il tout s'approprier? Merci de bien vouloir me donner votre avis ou de me conseiller.